

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 26/51

Le DEUX SEPTEMBRE de l'an deux mille vingt-six, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Patricia COGNET, Marie GAILLARD, Corinne LACOSTE, Sandra MARFAING, Catherine REMIGY*

MM Kevin AUBARET, Pierre BARRIE, Christian BERNIAC, Arnaud HILLION, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Absents excusés ayant donné pouvoir : *M. Benoît COUTURIER à M. Christian BERNIAC, Mme Mireille CAROLI à Mme Véronique HAITCE, Mme Virginie CORMERAIS à M. Laurent ZANDONA*

Date de convocation : 27 août 2026

Secrétaire de séance : Mme Patricia COGNET

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Attribution d'une subvention à la Fédération Inter-Départementale des Gardes Particuliers pour la Protection de l'Environnement (FIDGPPE)

Madame le Maire explique que la FIDGPPE est une association loi 1901 qui fédère, informe et forme les gardes particuliers en France, dont le siège social est basé 31 Rue de Wagram 31330 GRENADE.

Un garde particulier, assermenté par la Préfecture, intervient depuis peu à Goyrans. Madame le Maire précise que le garde ne perçoit pas de rémunération de la commune.

De ce fait, elle propose d'attribuer une subvention à la FIDGPPE d'un montant de 500 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**unanimité** :

- approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € pour l'année 2026 à l'association Fédération Inter-Départementale des Gardes Particuliers pour la Protection de l'Environnement (FIDGPPE).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 2 septembre 2026.

Fait à Goyrans, le 2 septembre 2026.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans